Les administrateurs C.G.T.
M. François DUOT
M. Maurice LABBE

Monsieur le Directeur d'AFOBAT 29
1, rue François Marie André
29000 QUIMPER

QUIMPER, le 01 Mars 2010

LR + AR

Monsieur le Directeur

Si nous n'avons pas souhaité nous exprimer publiquement depuis le début du conflit qui vous oppose avec le personnel sur le licenciement de Monsieur Nicolas GALAIS-DUVAL en date du 28 janvier 2010, pour des faits (prétendus graves) intervenus le 18 décembre 2009, c'est pour permettre aux partenaires sociaux de remplir le rôle qui est le leur.

La délégation C.G.T., administrateur à l'AFOBAT vous signifie par la présente leur total désaccord avec le licenciement de Nicolas.

La publicité honteuse faite autour de cette affaire et dont vous détenez l'entière responsabilité en votre qualité de Directeur et indirectement le Président du Conseil d'Administration Monsieur FIEL, ternie l'image de notre association ayant pour but de former les constructeurs de demain.

En notre qualité d'administrateurs au Conseil d'Administration de l'AFOBAT, nous vous demandons de procéder sans délai à la réintégration de Nicolas GALAIS-DUVAL.

Nous vous demandons également de convoquer l'ensemble des partenaires sociaux pour déterminer une fois pour toute l'emploi et les responsabilités qui incombent aux animateurs.

Pour notre part, nous souhaitons vivement que soit fixé le rôle du Conseil d'Administration et les responsabilités qui lui incombe sans empiéter sur les responsabilités dévolues au Directeur de l'Etablissement.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La délégation C.G.T. au Conseil d'Administration
François DUOT – Maurice LABBE

P.S. : Copie de la présente est adressée ce jour à :

- M. le Président du Conseil d'Administration d'AFOBAT
- M. l'Inspecteur du Travail
- Représentants du personnel AFOBAT
- Ouest-France
- Le Télégramme

AFOBAT

LA GRÈVE SUSPENDUE

Après trois heures d'audience, hier, à Quimper, le juge des référés, Patrick Le Quinquis, a finalement différé son jugement. En effet, la direction de l'Afobat a accepté le principe d'une médiation. Dans ce cadre, la CGT a proposé de suspendre le mouvement de grève, « tant que la médiation sera en cours ». Elle sera menée par Mme Guillemot-Riou, directrice adjointe à la direction du travail.

Pages suivantes

Afobat : le tribunal ordonne la discussion

Saisi par la direction, le juge des référés n'a pas tranché quant à la légalité de la grève au centre de formation aux apprentis du bâtiment. Il a exigé une nouvelle médiation.

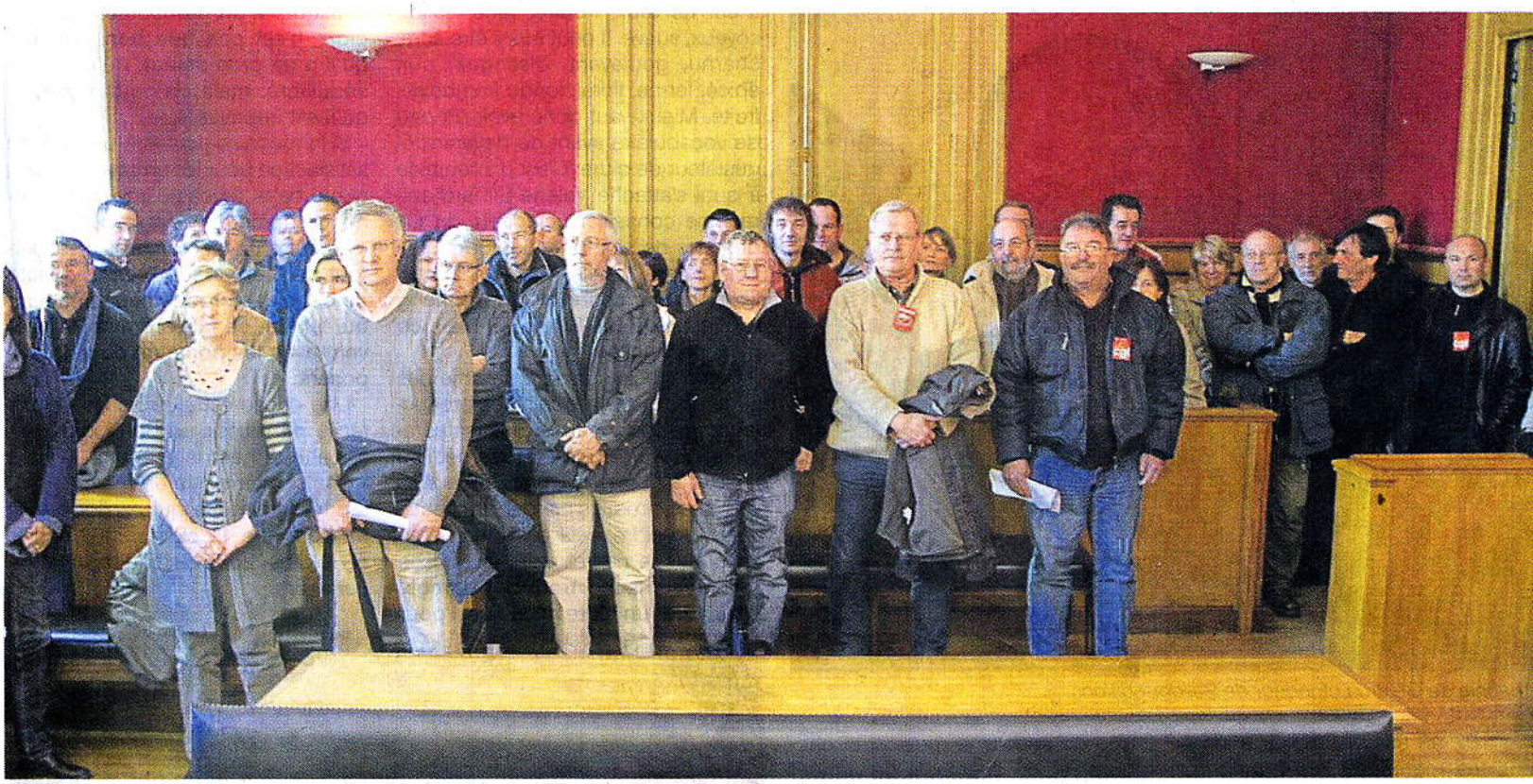

Les personnels de l'Afobat, syndiqués et non-syndiqués, s'étaient déplacés pour assister à cette audience marathon.

Deux heures et demie de débat pour aboutir à une nouvelle médiation. Hier matin, l'audience en référé du tribunal a été à l'image du mouvement social qui se déroule au centre de formation des apprentis aux métiers du bâtiment (Afobat) depuis plus d'un mois : un dialogue de sourd. (Lire page 6)

La direction demandait au juge de se prononcer sur la légalité de la grève. Selon l'avocate, les préavis de grève déposés par le syndicat CGT du centre de formation ne seraient pas valables. « **Nous avons eu un préavis pour le 9 mars, puis le 10, et, ce matin, je reçois une information comme quoi la grève débutera à 9 h 15 au lieu de 13 h 30,** explique maître Couturon. **Comment un directeur peut-il gérer la situation alors qu'on nous fait des préavis à répétition ?** »

L'avocate de la direction poursuit en dénonçant un trouble manifestement illicite, les jours de grève entraînant systématiquement le retour des apprentis chez eux. « **Pour l'association ce mouvement représente une perte de plus de 50 000 € et un préjudice pour l'image. C'est la survie du CFA qui est en jeu.** »

Moyen de pression

De son côté, l'avocate de la CGT démonte les arguments un à un. « **Cette assignation est uniquement un ultime moyen de pression contre le personnel,** estime maître Lautridou. **S'il y a un trouble illicite, c'est uniquement de la décision du directeur de renvoyer les apprentis chez eux.** »

Le juge des référés, le président Le Quinquis, cherche une porte de sortie autre que la décision de justice. « **Il faut du dialogue. Dans ce type de situation, c'est important de sortir par le haut, que chacun conserve sa dignité personnelle.** » Il propose de geler la procédure en cours, le temps d'une médiation.

Suspicion omniprésente

Mais dans ce conflit rien n'est simple. Après plus d'un mois d'opposition, la suspicion est omniprésente. Lorsque l'avocate de la CGT propose de suspendre la grève le temps de la médiation, l'avocate de la direction tergiverse pour un jugement plus rapide : « **On ne va pas discuter pendant une semaine** », lance-t-elle.

Après une suspension de séance de deux heures, changement de position. Cette fois-ci, c'est à la représentante de la direction de demander 15 jours de médiation sans interruption du travail « **pour discuter sereinement** ». Et à la représentante du personnel de s'arranger pour que le délai soit réduit à 8 jours.

Finalement, à 15 h, la décision es prise : une médiation va se déroule sous l'égide de la directrice adjoint de l'inspection du travail, Mme Guille mot. Une première échéance es fixée à huit jours. Elle pourra être pro longée de huit jours si la médiatric l'estime nécessaire. Durant la négo ciation, le personnel s'engage à n pas faire grève.

Romain LE JEUNE.

Les autres centres de formation s'en mêlent

Le mouvement social à l'Afobat prend de l'ampleur. Hier, les personnels des trois autres centres de formation des apprentis du bâtiment et travaux publics (CFA BTP) bretons ont, à leur tour, déposé un préavis de grève. En solidarité avec le mouvement quimpérois, les employés des centres de Plérin (Saint-Brieuc), Saint-Grégoire (Rennes) et Vannes ont annoncé une journée de mobilisation pour mercredi prochain. « **On demande à nos directeurs d'être reçus pour obteni de M. Thomas** (le directeur du CF de Quimper) **l'annulation du licen ciement de Nicolas Gallais-Duval** explique Serge Torzec, délégué syn dical du CFA de Rennes. **Dans nos établissements, nul salarié ne peu être à l'abri de ce type de situation Il y a des dysfonctionnements et c sont les salariés qui en pâtissent.** »

Afobat. La direction accepte une médiation

Venue pour obtenir la condamnation de la grève des enseignants et de la CGT devant le juge des référés, l'AFOBAT est ressortie de l'audience, hier, après avoir finalement accepté une... médiation.

Les enseignants de l'Afobat (ici un groupe) se sont déplacés au tribunal pour suivre l'audience en référé sur la légalité de leur grève.

Une « concession importante » pour Charles Fiel, président de l'Afobat. Un soulagement pour les grévistes, « c'est ce qu'on demandait » a rappelé Joël Le Bozec, délégué syndical CGT. Pour faire accepter la médiation, le juge des référés, Patrick Le Quinquis, président du tribunal de grande instance, aura dû user de toute sa diplomatie. Lors d'une audience qui aura duré près de trois heures avec interruption à midi.

« Abus du droit de grève... »

Devant une quarantaine d'enseignants, animateurs et responsables CGT, le conseil de l'Afobat, Me Couturon a tiré à boulet rouge contre la grève des enseignants et animateurs du centre de formation des apprentis du bâtiment. « La seule revendication, c'est la réintégration d'un salarié licencié, une grève de solidarité. Il n'y a aucune revendication professionnelle », a-t-elle disséqué pour définir « l'abus du droit de grève ». Et un personnel « incité à faire grève par la CGT » a-t-elle martelé évoquant la « mission de service public » de l'Afobat, « la période cruciale » d'examens et de contrôles continus pour les apprentis. « On ne peut pas gérer 250 élèves à quatre personnes », a-t-elle plaidé, ajoutant une perte de recettes estimée à 50.000 € et des « entreprises inquiètent de ne pas pouvoir percevoir la prime à l'emploi ». « Nous avons les portes ouvertes le 20 mars, comment va-t-on engranger les élèves » s'est-elle interrogée en raison d'un « préjudice pour l'image et financier ».

« Que les protagonistes puissent sortir de ce conflit par le haut... »

Patrick Le Quinquis, juge des référés.

« Ultime moyen de pression... »

« J'ai le fâcheux sentiment que la justice est instrumentalisée, qu'il s'agit d'un ultime moyen de pression contre le syndicat et l'ensemble du personnel » a répondu du tac au tac Me Marie-Alice Lautredou. Elle a récusé la grève « de solidarité » et le trouble manifestement illicite, « nous ne désorganisons pas l'entreprise mais la production, ici ce sont les cours » (*). Comme toute entrave au travail, « il n'y a pas de piquet de grève puisque 90 % des salariés sont grévistes ».

Elle s'est livrée à une véritable charge contre l'association, « sa gestion sociale déplorable, un règlement intérieur et des négociations annuelles obligatoires inexistantes, pas de procédure contre la pandémie grippale malgré l'obligation ».

« La structure ne respecte pas les règles ni pour les salariés, ni pour les apprentis mineurs dont elle a la charge », a-t-elle conclu avant de solliciter une médiation judiciaire.

Recherche d'un consensus

« Il est important que les protagonistes puissent échanger et sortir de ce conflit la tête haute, que chacun conserve sa dignité personnelle », a patiemment argumenté le président Le Quinquis à la recherche d'un consensus. Il a suggéré de geler la procédure jusqu'au terme de la médiation. Dans ce cadre, la CGT a alors proposé de suspendre la grève. « Nous avons de vraies contraintes » a estimé l'avocat de l'Afobat favorable à un jugement immédiat.

Après la suspension d'audience, le CFA s'est déclaré « pas hostile » au principe d'une médiation de « 15 jours avec assurances que la grève ne reparte pas au bout de deux-trois jours », et sans renoncer à ses demandes.

« Le mouvement sera suspendu tant que la médiation sera en cours », a répondu l'avocate de la CGT.

Trois quarts d'heure ont été nécessaires pour en fixer le cadre : huit jours renouvelables une fois. Mme Guillemot-Riou, directrice adjointe à la direction du travail, a été nommée médiatrice.

Jacky Hamard

(*) La CGT a annoncé que des préavis de grève avaient été déposés pour le 17 mars dans les CFA du bâtiment de Vannes, Saint-Brieuc et Rennes avec venue à Quimper.

Solidarité régionale pour l'animateur

Les personnels d'un centre de formation d'apprentis de Quimper se battent pour la réintégration d'un collègue licencié.

90 % de grévistes au centre de formation des apprentis du bâtiment de Quimper (Afobat), quatre semaines de cours annulés, une assignation au tribunal pour le syndicat et trois autres centres de formation de Bretagne prêts à se mobiliser. L'ampleur du mouvement social qui secoue l'Afobat de Quimper depuis un mois laisse pantois.

Échec de la médiation

À l'origine, il s'agit du licenciement pour faute grave d'un animateur du centre, Nicolas Gallais-Duval. Il est accusé d'avoir déposé un apprenti grippé à l'infirmerie sans transmettre l'information. Le soir du 17 décembre, à l'heure de la fermeture du centre, la comptable avait donc découvert l'apprenti endormi. Une faute grave selon la direction. Mais Nicolas et ses collègues rappellent qu'un médecin est passé examiner le malade et s'est fait régler la visite. Nicolas a aussi noté la présence de l'apprenti dans un carnet de liaison.

Le 3 février, le 8 février, et le 2 mars, la quasi-intégralité des employés s'est donc mise en grève pour exiger la réintégration du jeune père de famille. À chaque fois, la direction a dû annuler la semaine de cours et renvoyer les apprentis chez eux ou dans leurs entreprises d'apprentissage. Aucun accord ne semble possible entre la direction et les employés. Une conciliation devant les prud'hommes et une médiation avec une tierce personne ont échoué.

Ouest-France

Nicolas Gallais-Duval.

Hier, les deux parties se sont retrouvées devant le tribunal de grande instance de Quimper. La direction y contestait la validité de la grève. Encore une fois, impossible d'avancer. Le président du tribunal a fini par ordonner une nouvelle médiation. Et les choses pourraient encore se compliquer : les trois autres centres de formation des apprentis aux métiers du bâtiment de Bretagne (Saint-Grégoire, Plérin et Vannes) ont déposé, hier, un préavis de grève pour mercredi prochain.

Romain LE JEUNE.

Afobat : le soutien de la CGT de Pôle emploi

Le syndicat CGT de Pôle emploi Bretagne apporte son soutien à Nicolas Gallais-Duval, animateur du centre de formation d'apprentis du bâtiment (Afobat 29) **« victime de sanctions complètement disproportionnées au regard de ce qui lui est reproché ».** La CGT réclame l'annulation du licenciement et la réintégration du salarié. **« Il n'a pas sa place sur la liste des demandeurs d'emploi. »**

Première réunion de médiation à l'Afobat

Comme l'avait demandé le tribunal, la direction et les employés de l'Afobat se sont retrouvés autour d'une table, hier, de 14 h à 16 h. Quatre représentants de chaque côté, dont Charles Fiel, le président du conseil d'administration et Joël Le Bozec, délégué syndical. C'est la directrice adjointe de la direction du travail qui a joué le rôle de médiatrice. Dans un souci de poursuivre sereinement les débats, aucune information n'a filtré quant à la teneur des échanges.

LE PROGRÈS - LE COURRIER
VENDREDI 12 MARS 2010

Afobat 29 : la justice ordonne une nouvelle médiation

Elle se déroulera en deux phases d'une semaine chacune, ce qui a pour incidence la suspension du mouvement de grève.

« *Nous étions venus au tribunal pour être condamnés. Finalement, nous en ressortons en ayant obtenu une médiation.* » À l'extérieur de la salle d'audience, Joël Le Bozec, le délégué syndical CGT de l'Afobat 29, était satisfait. Comme la plupart de ses collègues. Mercredi 10 mars, au tribunal de grande instance de Quimper, ils étaient une quarantaine d'enseignants et formateurs à avoir assisté au débat devant le juge des référés.

Un préavis de grève, déposé par la CGT, et qualifié « *d'illicite* » par le conseil d'administration de l'établissement, est à l'origine de ce nouvel épisode du conflit. Celui-ci a débuté dès la fin du mois de janvier par le licenciement pour faute grave d'un animateur à qui la direction reproche de ne pas avoir signalé la présence d'un apprenti atteint d'une grippe à l'infirmerie. Depuis, le personnel s'est mobilisé à plusieurs reprises pour obtenir la réintégration de leur collègue. Leur mouvement a même reçu le soutien des trois autres centres de formation des apprentis du bâtiment de Bretagne, qui ont eux aussi déposé un préavis de grève.

> « *DEPUIS LE DÉBUT DU MOUVEMENT, NOUS RÉCLAMONS DE LA PART DE NOTRE DIRECTION L'OUVERTURE DU DIALOGUE.* »
> **JOËL LE BOZEC**

EN DEUX TEMPS

Ce mercredi, le conflit s'est donc déplacé sur le terrain judiciaire. Mais, Patrick Le Quinquis, le juge des référés, a voulu calmer le jeu, repoussant la demande de condamnation de la CGT. Le conseil d'administration de l'Afobat 29 réclamait entre autres 50 000 euros pour le préjudice lié à la grève. De son côté, l'avocate de la CGT a plaidé la nullité de la procédure. Celle-ci a été gelée. Et, sur la proposition du juge des référés, l'option d'une médiation a été retenue.

Elle se déroulera en deux phases d'une semaine chacune, soit 15 jours au total. En échange de quoi le mouvement de grève est suspendu. Monique Guillemot-Riou, directrice adjointe de la direction départementale du Travail a été désignée pour mener les échanges. Une première réunion devait avoir lieu dès la fin de la semaine.

Un premier bilan sera dressé mercredi 17 mars au tribunal. C'était l'un des points d'achoppement soulevé lors de l'audience. « *Nous aurions aimé avoir une sécurité juridique pour que le travail reprenne et pour avoir le temps d'aborder les problèmes,* explique Me Coutunon, l'avocate de l'Afobat 29. *En acceptant cette formule, nous faisons donc une concession importante.* » Les enseignants, et le délégué syndical CGT, s'en réjouissent. « *Depuis le début du mouvement il y a un mois et demi, nous réclamons de la part de notre direction l'ouverture du dialogue.* » Sans perdre de vue leur revendication : la réintégration de leur collègue animateur Nicolas Gallais-Duval.

M.G.

SYNDICAT NATIONAL des CFA BTP

Montreuil, le 07 mars 2010

Objet : dépôt préavis de grève sur les CFA de la région Bretagne
Pour le mercredi 17 mars 2010.

A
Monsieur le Président du CCCA
Monsieur le Secrétaire Général du CCCA

Après concertation avec les salariés des CFA de VANNES, RENNES, PLERIN, nous vous informons **déposer un préavis de grève par la présente pour le mercredi 17 mars 2010.** Pour respecter le délai effectif de cinq jours étant donné que nous sommes assimilés à un service public, nous vous informons que l**e personnel sera donc en grève à partir de 08h30 ce, pour la durée de 24 heures ce mercredi 17 mars 2010.**

Nos revendications sont les suivantes :

1) Ouverture de négociation dans chacun des CFA bretons sur l'organisation du secteur animation.
2) Amélioration des conditions de travail de tous les animateurs
3) Annulation du licenciement de l'animateur de Quimper, victime des disfonctionnements de son CFA,
4) Exigence d'intervention du CCCA au CFA de Quimper.

Pour les établissements recevant du public, l'article 2 de la loi 82-889 du 19/10/1982 s'applique pour le personnel gréviste quant au calcul des retenues de salaires.

Les organisations syndicales CGT de ces CFA ainsi que le personnel gréviste exigent comme la loi le prévoit que le préavis de grève soit utilisé pour débuter les négociations. L'employeur a donc obligation de les ouvrir sitôt qu'il a pris connaissance des points de revendications.

Soyez assuré, Monsieur le Président du CCCA, Monsieur le Secrétaire Général du CCCA, Messieurs les Présidents d'Associations gestionnaires des CFA de Bretagne, Messieurs des .directions des CFA-BTP de : Vannes, Rennes, Plérin/St Brieuc, **de notre parfaite considération.**

Pour info :

- Copie aux administrateurs CGT au CCCA, et aux OG. des CFA de Bretagne
- copie de la présente : journaux locaux, syndicats patronaux, chambres syndicales patronales, conseil de région, inspection du travail.
- Copie pour les panneaux syndicaux dans les Cfa du réseau.

Pour le Syndicat National CGT-CFA-BTP du réseau CCCA,
Son secrétaire général :

Philippe FOURCAULT.

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DES CFA ET ASSIMILES DE LA CONSTRUCTION
Case 413 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil Cédex
Tél. : 06.85.54.79.72 – fax :
e-mail : la-cgt-des-cfa-btp@wanadoo.fr site : http://cgt-cfa.com

REINTEGRATION de
NICOLAS = REPRISE !..
CFA en LUTTE